

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAIGNEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	20

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Christophe DIETRICH, Maire,**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Christophe DIETRICH, Maire, Mr Eric CARPENTIER, Mme Christine CARDON, Mr Gilbert DEGAUCHY, Mme Vanessa CHAMAND, Mr Etienne VARLET, Mme Isabelle TOFFIN, Mr Daniel CARDON, Mme Catherine LAMOUR, Mr Jean-François VIGREUX, Mme Roselyne SAGUET, Mr Gérard BODART, Mr Denis LEMAITRE, Mme Armelle THERY, Mr Cédric THIVER, Mme Anny POTS, Mr Jean-Marie DELAPORTE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Marie-Noëlle GOURBESVILLE représentée par Mr Eric CARPENTIER.
Mr Pascal CREPY représenté par Mr Etienne VARLET.
Mme Mélanie PINTEAUX représentée par Mme Isabelle TOFFIN.

ABSENTS : Mme Mariamou DIARRA, Mr Mickael PADE, Mme Laetitia LELONG, Mme Catherine SOUILLEAUX, Mr Maxime SAGUET, Mr Jérôme ENGRAND, Mme Samia BENHABDELHAK.

SECRETARIE DE SÉANCE : Mr Gérard BODART.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ 2030 DU GRAND CREILLOIS, ÉLABORÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLÉES BRÉTHOISE (SMBCVB).

Le Plan de Mobilité (PDM) est un document de planification qui définit pour les dix prochaines années les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement.

Il a comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

L'échelle opérationnelle du PDM est identique à celle du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) soit la Communauté de Communes du Liencourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

L'élaboration du PDM a été ponctuée par trois phases :

- Diagnostique et enjeux,
- Elaboration de scénarios et construction des objectifs,
- Construction du projet de PDM 2030 (rédaction des fiches action).

Les éléments du diagnostic reposent notamment sur les résultats d'un sondage téléphonique qui a concerné 5 000 habitants du sud de l'Oise et qui a permis de mieux cerner les habitudes de déplacements.

Les objectifs pour 2030 sont notamment :

- De réduire de 35 % le nombre de déplacements réalisés quotidiennement en voiture.
- D'accroître le taux de remplissage des voitures (avec du covoiturage) pour passer de 1,40 à 1,94 personnes par véhicule en moyenne.
- De passer de 1 % à 6 % des déplacements réalisés à vélo.
- De passer de 11 % à 19 % des déplacements en transports collectifs.

Le projet de PDM du Grand Creillois est composé de 44 actions et s'articule autour de 4 grands axes stratégiques :

- 14 actions partagées avec les territoires voisins du Clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne pour coordonner les stratégies à l'échelle du bassin de vie.
- 10 actions pour une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances.
- 10 actions pour des transports en communs plus performants et attractifs.
- 10 actions pour un meilleur partage de l'espace public dans les centres bourgs.

La mise en œuvre des actions incombe notamment à l'ACSO, à la CCLVD, à leurs communes membres et aux différents acteurs de la mobilité (employeurs, établissements scolaires...).

Vu la délibération du 29 juin 2021 du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) arrêtant le projet de Plan de Mobilité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liencourtois en date du 14 septembre 2020 validant les actions du Plan de Mobilité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 28 janvier 2021 validant les actions du Plan de Mobilité,

Considérant la nécessité pour la commune de Laigneville en tant que membre du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) de formuler un avis sur le Projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois,

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le 04/10/21 SLOK

ID : 060-216003392-20210930-DELIB20210902-DE

Considérant la décision du Conseil Municipal par délibération n°2020-12-03 en date du 15 décembre 2020, de statuer défavorablement pour le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes du Liancourtois en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la **majorité** des membres présents et représentés, s'est exprimé par :

19 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION.

Le Conseil Municipal émet un **avis défavorable** au projet de Plan de Mobilité 2030 du Grand Creillois et des Vallées Bréthoise.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CONFORME

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-
Préfecture

Le 04/10/2021

Le Maire
Christophe DIETRICH



Le Maire,
Christophe DIETRICH

